

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER



**Programme-Horaires (et adresses) du 1<sup>er</sup> E Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie2026**

|                       |  |  |   |
|-----------------------|--|--|---|
| Lundi<br>4 mai        | 00h00  | Parution du Règlement et ouverture des Engagements sur <a href="http://www.rallyrouergue.com">www.rallyrouergue.com</a><br><a href="https://engagement.ffsa.org">https://engagement.ffsa.org</a> |   |
| Lundi<br>22 juin      | 24h00  | Clôture des Engagements.   |   |
|                       |  |  |   |
| Vendredi<br>3 juillet | 17h00  | Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications techniques  | ASA Rouergue Résidence St Eloi Av de Vabre 12000 Rodez et internet<br><a href="http://www.rallyrouergue.com">www.rallyrouergue.com</a><br>Mail :contact@rallyrouergue.com<br>Tél : 05 65 78 17 43 |
|                       | 19h00<br>22h00   | Mise à disposition du road book, <b>vérifications administratives</b> et distribution du matériel de géolocalisation   | <b>Rodez</b> : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne   |
| Samedi 4<br>juillet   | 8h00<br>12h00  | Mise à disposition du road book, <b>vérifications administratives</b> et distribution du matériel de géolocalisation   | <b>Rodez</b> : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne   |
|                       | 9h00<br>19h00  | Reconnaisances   |   |
| Dimanche<br>5 juillet | 7h00<br>13h00  | Reconnaisances   |   |
| Mardi<br>7 juillet    | 19h00<br>22h00   | Mise à disposition du road book, <b>vérifications administratives</b> et distribution du matériel de géolocalisation   | <b>Rodez</b> : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne   |
| Mercredi<br>8 juillet | 8h00<br>12h00  | Mise à disposition du road book, <b>vérifications administratives</b> et distribution du matériel de géolocalisation   | <b>Rodez</b> : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne   |
|                       | 9h00<br>19h00  | Reconnaisances   |   |
|                       | 14h00  | Ouverture du parc d'assistance placement avec le responsable de parc.  | <b>Laissac</b> : Le Foirail   |
| Jeudi<br>9 juillet    | 7h00<br>13h00  | Reconnaisances   |   |
|                       | 9h00<br>14h00  | Spéciale d'essai/shakedown   | <b>Laissac</b>  |
|                       | 15h00<br>20h30   | Vérifications techniques   | <b>Laissac</b> : Le Foirail   |
|                       | 16h00<br>23h00   | Mise en parc fermé de départ   | <b>Rodez</b> : Parking Val de Bourran<br>Chemin de Corniche   |
|                       |  | Parc remorque 1  | <b>Rodez</b> : Complexe sportif le Trauc<br>rte de Decazeville, Onet le Château<br>à 4.2km du parc fermé  |
|                       |  | Parc remorque 2  | <b>Laissac</b> : Parking Foirail  |
|                       | 16h00-22h00  | Cérémonie de Départ  | <b>Rodez</b> : Avenue Victor Hugo   |
|                       | 17h45  | Tirage au sort Trophée Michelin  | <b>Rodez</b> : Avenue Victor Hugo   |
|                       | 18h00  | Présentation presse et séance de dédicaces sur invitation FFSA   | <b>Rodez</b> : Avenue Victor Hugo   |
|                       | 19h30  | Première réunion du collège des commissaires sportifs  | <b>Rodez</b> : CCI 5 rue de Bruxelles   |
| 22h00                 | Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heure et ordre de départ de la 1ère étape | Tableau d'affichage numérique<br>pksoft.fr et sportity <b>ROUERGUE26</b>   |   |

|   |                  |   |  |
|---|------------------|---|--|
|   | 22h00            | Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heure et ordre de départ de la 1ère étape  | Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity <b>ROUERGUE26</b>  |
| Vendredi<br>10 juillet  | 07h35            | Départ de la première voiture   | <b>Rodez</b> : Val de Bourran  |
|   | 23h32            | Arrivée de la 1ère voiture, fin 1ère étape<br>Entrée en parc fermé de fin d'étape   | <b>Laissac</b> : Place du Foirail<br><b>Laissac</b> : Place du Foirail |
| Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape à 24h00 |                  |   | Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity <b>ROUERGUE26</b>  |
| Samedi<br>11 juillet  | Environ<br>11h08 | Départ de la 1ère voiture pour la 2ème étape  | <b>Laissac</b> : Place du Foirail                                      |
|   | 20h49            | Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture au parc de repositionnement<br><b>Fin de la 2ème étape et du rallye</b><br><b>L'arrivée finale du rallye est jugée au CH13A</b><br>Entrée repositionnement.<br><b>Le pointage en avance au CH13A n'est pas autorisé.</b> | <b>Rodez</b> : 14 rue de Bruxelles                                     |
|   | 21h10            | Remise des prix :<br>Entrée en parc fermé obligatoire   | <b>Rodez</b> : Podium Val de Bourran<br><b>Rodez</b> : Val de Bourran  |
|   | 21h30            | Vérifications finales .<br>Taux horaire de la main d'œuvre 60€TTC   | <b>Onet le Château</b> : Concession Renault Rodez av d'Espalion        |
| Publication du classement final provisoire 30 mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH                  |                  |   | Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity <b>ROUERGUE26</b>  |
| Publication du classement final officiel 30mn après la publication du classement final provisoire                             |                  |   | Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity <b>ROUERGUE26</b>  |

## ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Rouergue organise du 9 au 11 juillet 2026 un rallye automobile national (inscrit NPEA) intitulé

### 1er E RALLYE ROUERGUE RODEZ AVEYRON OCCITANIE

Ce E Rallye qui vient en doublure du 52ème Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie sera organisé conformément aux Règlements de la FFSA. Le présent Règlement a été enregistré : A la Fédération Française du Sport Automobile le 5 mai 2026 sous le Permis d'organisation numéro 399. A la Ligue Régionale Occitanie Pyrénées sous le numéro N24 du 20 mars 2026. L'organisateur Administratif et Technique est l'ASA ROUERGUE Résidence St Eloi, Av de Vabre 12000 RODEZ. Tel : 05 65 78 17 43, email : [contact@rallyerouergue.com](mailto:contact@rallyerouergue.com)

#### Comité d'Organisation

|                                   |                                      |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Président                         | JC Bessaou                           |
| Vice président                    | Y Pailhoriès                         |
| Secrétaire général                | H Sales                              |
| Trésorier                         | J.Ph Vayssettes                      |
| Trésorier adjoint                 | F Vergnes                            |
| Relations Communes et Partenaires | Y Pailhoriès, JC Bessaou             |
| Parcours                          | JC Bessaou, Y Pailhoriès, G Fournier |
| Responsable Officiels             | G Fournier                           |

|   |  |
|---|--|
| Responsable Sécurité                      | R. Dubois P Cayla                      |
| Responsable PC et reconnaissances         | J Marty                                |
| Responsable Commissaires                  | B. Alazard, C. Arlabosse               |
| Responsable Parc Fermé, Podium            | M. Sabatier                            |
| Responsable Parc Assistance               | Th Grauby                              |
| Responsable Rubalysage-RTS                | R. Dubois                              |
| Responsable mise en place des ES          | D Blanc, C Delteil, B Hamet, JM Lafon, |
| Responsable matériel sur ES               | A Bousquet, C Gratio, G Magaud         |
| Responsable Road Book                     | Tborelroadbook                         |
| Responsable des classements               | PKSoft                                 |
| Responsable mobilité                      | C. Perrin                              |
| Responsable déviations                    | P. Gares                               |
| Responsable Chronométrage                 | J Croizier, A. Cayla                   |
| Responsable Vérifications Administratives | G. Fournier, M. Sabatier               |
| Responsable site internet                 | M. Sabatier                            |
| Responsable Liaisons Radio                | F Vergnes                              |
| Responsable réceptif                      | F Vergnes, MF Vergnes                  |
| Responsable hébergement + ambulances      | JL Gueguen                             |
| Responsables Environnement                | JC Bessaou, N Viargues Y. Pailhoriès   |

Membres : AL Arbin, JP Argentier, S Aymard, D Ayrinhac, P Baulès, J et D Cavalli, D Costes, E Couderc, P&L, C Delteil, JP Desmazes, C Enjalbert, J. Guitard, M Jaladeau, C Lacaze, L Lacombe, M Lajoie, G Latieule, JM Lignon, MTH. Malphettes, R Metzger, G Picou, R Ruscassié, AM Teyssier, JF. Théron, N Varenne, M Vors

**Secrétariat du Rallye** RALLYE DU ROUERGUE Résidence St Eloi, Avenue de Vabre 12000 RODEZ  
 Tel : 05 65 78 17 43  
 E-mail: [contact@rallyerouergue.com](mailto:contact@rallyerouergue.com)  
 Gps : 44.362259 – 2.575480  
 Internet : [www.rallyerouergue.com](http://www.rallyerouergue.com)

### **Permanence du Rallye**

Pendant toute la durée du Rallye, la permanence sera située au PC course :

CCI Rodez, 5 rue de Bruxelles Rodez Bourran Tel : +33 (0)5 65 78 17 43

Distribution des Dossiers Officiels, PC Course, Collège des Commissaires Sportifs, Salle de Presse.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### **1.1P : OFFICIELS**

|                                   |                       |                       |             |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
| Observateur FFSA :                | Gérard MAURIN         | 9417/0521             |             |
| Chauffeur                         | Jean Marie LIGNON     | 307439/0909           |             |
| Collège des Commissaires Sportifs | Président             | Max DECARPENTRIE      | 3433/0809   |
|                                   | Membre                | Jean-Christophe LEROY | 5492/0801   |
|                                   | Membre                | Jean-François LIÉNÉRÉ | 195206/0701 |
| Directeur de Course               | Pascal BATTE          | 28230/0805            |             |
| Directeur de Course Ajoint        | Guillaume FAYET       | 162390/0904           |             |
| Adjoint à la Direction de Course  | Valérie DIEBOLT BATTE | 12431/0114            |             |
|                                   | Robert GALLI          | 9206/0745             |             |
|                                   | Thierry HERITIER      | 1713/0515             |             |
|                                   | Sylvie ZYCH           | 4316/0805             |             |

|  |   |  |
|--|---|--|
| Adjoints Direction de Course Délégués aux ES                       | Stéphanie CACAVELLI<br>Jean-Luc TORLIGUIAN<br>Christian COULET<br>Yves ESCLOUPÉ   | 6471/0605<br>243435/0410<br>3650/0712<br>76046/0903  |
| Médecin Chef   | Jacques BRISSAT   | 160417/0901  |
| Adjoint Direction de Course aux Inters Médicalisés                 | Jean Claude HECTOR<br>Laurent TEILLARD<br>Jean Pierre LACROIX<br>Alain SALAVILLE<br>Marc CIER<br>Sylvie MONTET-CAZES<br>Philippe VANHAESEBROUCK | 1805/0321<br>10182/1004<br>3474/1303<br>216403/0904<br>2942/0706<br>205243/0804<br>75044/0510  |
| Adjoint Direction de Course Parc Fermé                             | Thierry GRAUBY  | 163786/0812  |
| Directeur de Course Chargé des Carnets de Bord                     | Georges LEMMENS   | 46609/1411   |
| Véhicule Matériel<br>Véhicule Chronométrage et Radio               | Alain BOUSQUET<br>Josselin CROIZIER<br>Aurélien CAYLA   | 162386/0909<br>212850/0909<br>232810/0909  |
| Véhicule Tricolore   | Francis VERGNES<br>Hubert SALES   | 57541/0909<br>155270/0909  |
| Véhicule Autorité  | Patrick BOUTEILLER<br>Karine HOT  | 128253/0804<br>149560/0314   |
| Véhicule Contrôle Sécurité   | Rémy DUBOIS   | 33950/0909   |
| Véhicule Commissaires  | Benoit ALAZARD<br>Cédric ARLABOSSE  | 243333/0909<br>243332/0909   |
| Véhicule Damier Médecin  | Jean Louis GUEGUEN<br>Marc SABATIER<br>Docteur CUVILLIER  | 302223/0909<br>123075/0909   |
| Commissaires Techniques  | Responsable<br>Adjoint  | Christian BONIN Délégué FFSA (A)<br>Michel PETETIN FFSA<br>Serge LARQUEY (A)<br>Jean Claude MARTY (B)<br>Yannick BOSSEAU (B)<br>Jean Pierre ROLLAND (B)<br>Jean-Michel OTTAVI<br>Christophe BIAGIONI (B) |
|  | Shakedown   | 1188/0318<br>217737/0409<br>88454/1006<br>32003/2102<br>223616/0505<br>2694/0805<br>154/0801<br>169294/0721  |
| Commissaire Technique «Nouveau départ»                             | Yves PERIÉ (B)  | 54790/0909   |
| Commissaires Techniques Trophée Alpine A290                        | Laurent BLANCHOU<br>Floriane HURTAUD  | 52852/1411<br>353233   |
| Chargés des Relations avec les Concurrents<br>Responsable des CRAC | Michel BLANC<br>Véronique CARBOU  | 20772/0805<br>119788/0806  |
| Juge de Faits  | Serge PAILLE  | 3335/0725  |

### Structure FFSA :

Président de la Commission des Rallyes  
Coordinateur Promotion Marketing CFR  
Responsable communication  
Cadreur

Community manager  
Speaker FFSA  
Relations presse organisation  
Speaker organisation

Hervé BESSON  
Philippe BOUVIER  
Mathieu ANNE  
Elisa SANCHEZ  
Quentin OLEA  
Florian VIGEZZI  
Vivian CUGUILLÈRE  
Clément RULLIÈRE  
Anthony MARIANI

### 1.2P: ELIGIBILITE

Le 1<sup>er</sup> e- Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie compte pour le **Trophée Alpine A290 Rallye 2026**.  
Seuls les concurrents inscrits à ce trophée peuvent participer à cette épreuve.

### 1.3P: VERIFICATIONS

Les horaires de convocation aux vérifications techniques seront précisés lors de la publication de l'ordre de départ le **Vendredi 3 juillet 2026** sur le site Internet du rallye. **Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.**

Au moment du retrait des road books, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc...) et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires. (voir article 4.9.P)

#### **Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait des Road Book.**

Les équipages devront présenter les originaux de leurs permis de conduire et de licences.  
La présence de l'équipage au complet est obligatoire.

#### **Les vérifications techniques auront lieu le :**

Jeudi 9 Juillet 2026 de 15H à 20H30 au foirail Halle des ovins à Laissac.

L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

**Suite aux vérifications techniques les équipages se rendront à partir de 16h Avenue Victor Hugo à Rodez pour la cérémonie de départ, puis entreront en Parc Fermé de départ Val de Bourran à Rodez. Les pilotes invités par la FFSA seront convoqués dans un créneau horaire à définir.**

**Depuis Laissac, le trajet pour rejoindre la cérémonie de départ et le parc fermé à Rodez pourra se faire par la route avec les voitures de course (en empruntant exclusivement le parcours de liaison prévu en fin d'étape 1 du road book) ou sur remorque par la RN88 via Bertholène et Gages. Le déchargement de la voiture pourra se faire à proximité du parc fermé mais en aucun cas sur le site de la cérémonie de départ**

**Parc remorque : Le Trauc Route de Decazeville Onet le château Gps : 44.382976 – 2.525797**

### **Des contrôles seront effectués par la gendarmerie**

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées auront lieu à la Concession Renault, Route d'Espalion à Onet le Château immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels. Tarif Horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

### **ARTICLE 2P ASSURANCES**

Conforme au règlement standard des rallyes 2026 FFSA

## **ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P** : Toute personne qui désire participer au 1er RALLYE ROUERGUE RODEZ AVEYRON OCCITANIE doit adresser sa demande d'engagement dûment complétée, exclusivement sur le site <https://engagement.ffsa.org>.

**Seuls les concurrents inscrits au Trophée Alpine A290 Rallye 2026 peuvent s'engager au 1er E Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie.**

° **Une confirmation d'engagement sera envoyée par mail.**

Les documents annexes demandés sont aussi disponibles sur le site <https://www.rallyerouergue.com> : Fiche Assistance, Fiche reconnaissances.

Ces documents doivent être envoyés avec copie des permis de conduire et des licences pilote et copilote, 1ere page du Passeport Technique, chèque des droits d'engagement.

- par courrier : Résidence St Eloi , Avenue de Vabre 12000 RODEZ, OU
- par email : [contact@rallyerouergue.com](mailto:contact@rallyerouergue.com) (les documents doivent être en pièce jointe du mail) jusqu'au **LUNDI 22 JUIN à Minuit**

**3.1.6P** : La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Paiement par chèque ou virement bancaire

**IBAN : ASSOC SPORTIVE AUTO ROUERGUE FR76 1120 6000 1400 0172 8073 143**  
**BIC AGRIFRPP812**

**et des pièces justificatives demandées**

Les chèques des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'ASA organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.

**3.1.10P** : Le nombre maximum de partants sera de **200 Voitures (Rallye CFR et E Rallye confondus)** Une liste d'attente pourra être créée. La liste des engagés devra être publiée et reçue à la FFSA au plus tard le vendredi 3 juillet 2026.

**3.1.11P** : Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à :

- **1290€** y compris le matériel de géolocalisation.
- **900€** y compris le matériel de géolocalisation, pour les **équipages complets licenciés de la Ligue Occitanie Pyrénées pilote + copilote**

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

**3.1.12P** : En cas de forfait : L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par email : [contact@rallyerouergue.com](mailto:contact@rallyerouergue.com)

La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye ou de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

## **ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P:ASSISTANCE**

Un parc d'assistance unique sera mis en œuvre pour les 2 Etapes. **Ce parc est situé Place du Foirail à LAISSAC** (à 26km à l'est de Rodez sur la N88 entre Rodez et l'A75), **il sera ouvert à partir du mercredi 8 Juillet 14h et accessible aux seuls véhicules munis de leur autocollant Assistance. Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable de parc présent sur place.**

Les véhicules d'assistance même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisation ne sont pas couverts par la police d'assurance du rallye et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

La surface attribuée à un concurrent dans le Parc d'Assistance est de :

- 60m<sup>2</sup> par voiture + 40m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.
- 60m<sup>2</sup> pour un concurrent inscrit à une Coupe de Marque.

Tout concurrent souhaitant avoir une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m<sup>2</sup> supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et **facturé 8€ HT le m<sup>2</sup>.**

L'organisateur délivrera des autocollants d'assistance supplémentaires (motor-home, véhicule auxiliaire etc...) au prix de 180 Euros.

Toute manifestation de promotion et/ou opération VIP utilisant l'image et l'appellation Rallye Rouergue devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'Organisation, sauf à s'exposer à un recours juridique.

**4.3.1.4 P** : Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents de :

- **respecter la limitation de vitesse à 30km/h**
- tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de laisser un emplacement propre sans débris, prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

**Le piquetage est interdit.**

**Une pénalité de 200€ sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée.**

### **4.7P : EXTINCTEURS**

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 **devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.** En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye :

1ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalités et mise en conformité

2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification.

#### 4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation (**comprenant le Tracker interactif, le câble d'alimentation, le support et la platine**) ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300€ sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du **Tracker interactif** ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

**IMPORTANT : l'heure affichée sur le tracker interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye !**

Reconnaisances :

Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. **Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.**

Rallye :

Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice. [youtu.be/C5BLNHNFVcQ](https://youtu.be/C5BLNHNFVcQ)

Prévoir dans l'habitacle une arrivée électrique 12V, avec port USB femelle, située à 1 mètre maximum du point de fixation du boîtier.



**Le tracker doit être visible et utilisable par les 2 membres de l'équipage**

Lors des vérifications techniques préliminaires :

1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques. Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'installation sera considéré comme une non-conformité technique.
2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : l'organisateur ou le Directeur de Course demandera la remise en conformité immédiate
- Dès la 2ème infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

## **ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

Conforme au Règlement Standard des Rallyes et Championnat de France des Rallyes 2026

**5.2P** : La publicité obligatoire sera :IGOL, les autres publicités obligatoires seront précisées par additif lors de la prise du RoadBook.

Les concurrents ne peuvent refuser cette publicité obligatoire.

**5.2.3P** : La publicité rachetable des organisateurs figurera sur deux bandeaux de 10 cm X 25 cm à apposer de chaque côté de la partie supérieure du pare-brise. Additif à venir

## **ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURE**

**6.1P** : Le 1<sup>er</sup> E Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie représente un parcours de 426,326km comportant 13 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 132,786 km. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Etape 1 : 254,819km dont 71,874km d'ES

Etape 2 : 171,507km dont 60.912km d'ES

### **1ère ETAPE : RODEZ – LAISSAC : VENDREDI 10 JUILLET**

ES 01-03-05 : Espalion - Lassouts 14,751km

ES 02-04-06 . Vimenet 9,207km

### **2ème ETAPE : LAISSAC – RODEZ: SAMEDI 11 JUILLET**

ES 07-09-11 : Laissac 9,456km

ES 08-10-12 : Lévézou 10,398km

ES 13 : Rodez Agglomération 1,35km

ES 01/03/05            17 postes de sécurité, 34 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances

ES 02/04/06            17 postes de sécurité, 34 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances

ES 07/09/11            11 postes de sécurité, 22 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances

ES 08/10/12            09 postes de sécurité, 18 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances

ES13                    04 postes de sécurité, 08 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance

## **6.2P : RECONNAISSANCES**

La présence de tout licencié sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avertir préalablement son organisateur, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale.

Les pilotes devront participer aux sessions suivantes :

**Samedi 4 juillet 2026 de 9h à 19h et dimanche 5 juillet 2026 de 7h à 13h**

et/ou

**Mercredi 8 juillet 2026 de 9h à 19h et jeudi 9 juillet 2026 de 7h à 13h**

Les parcours du shakedown et de l'ES 13 Rodez agglomération pourront être reconnus librement sans contrainte de date.

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur engagement au rallye.

**Tout contre-sens, fractionnement et/ou bouclage sur le parcours des ES est interdit sauf dans les cas précisés (voir conseils de bouclage sur le Road book).**

**Toute reconnaissance en dehors des jours et horaires fixés est strictement interdite.**

***Nous comptons sur votre prudence et vigilance à l'égard des riverains. La gendarmerie sera présente sur le parcours.***

Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Les autocollants identifiants numérotés devront être fixés à l'extérieur en haut au milieu du pare-brise (et non à l'intérieur sur le pare soleil rabattable), de la lunette arrière, et sur les vitres arrières latérales.

Toute infraction aux règles sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7. du règlement standard des rallyes.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Ces pénalisations seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

***Une vidéo de chaque ES sera en ligne sur rallyerouergue.com à la date de clôture le lundi 22 juin 2026.***

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne soient désavantagés découvrant une route dégradée réduisant leur vitesse, l'organisation se réserve le droit de protéger des cordes avec piquets, séparateurs, bottes de paille, et autres.

La détérioration volontaire de ces protections, même par les ouvreurs, pourra entraîner des pénalités.

## **ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P : DÉPART**

Conforme au Règlement Standard des rallyes 2026 FFSA

Les voitures vérifiées techniquement seront mises en parc fermé de départ le Jeudi 9 Juillet à partir de 16H00, après passage à la cérémonie de départ Avenue Victor Hugo à Rodez.

Ce parc est situé Avenue de Saint-Pierre - Parking Val de Bourran à RODEZ.

Le contrôle d'entrée de parc sera impérativement fermé le jeudi 9 juillet à 23h

### **7.3.17P : NOUVEAU DÉPART APRES ABANDON**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

L'équipage pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques **le vendredi 10 juillet de 21h à minuit ou le samedi 11 juillet de 10h à 10h30 au parc fermé à Laissac**

### **7.5P : EPREUVES SPECIALES (ES)**

Les concurrents du Trophée Alpine A290 Rallye 2026 partiront après les concurrents du rallye CFR dans les épreuves 3/5, 4/6, 7/9, 8/10 et 13.

**7.5.13.2P : Pour l'ES 13 RODEZ AGGLOMÉRATION , en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :**

**Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé**

**Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.**

### **7.5.16.2P : DRAPEAUX ROUGES**

**Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.**

**Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.**

**Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.**

**Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.**

### **7.5.17P : SÉCURITÉ DES CONCURRENTS**

#### **7.5.17.2P :**

**Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « SOS » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « OK » vert mesurant au moins 21 x 29,7cm (A4).**

**Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage.**

**Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques.**

**Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collège des commissaires sportifs.**

#### **7.5.17.3P : Dépannage :**

**Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, restera à la charge du concurrent.**

#### **7.5.17.4P : Déclaration d'abandon :**

**Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de course de son abandon par téléphone au +33 (0)5 65 78 17 43.**

**Une pénalité pourra être infligée par le Collège des commissaires sportifs en cas de non-respect de cette obligation.**

### **7.5.20P : Séance d'essai :**

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés.

Elle *aura lieu le JEUDI 9 JUILLET 2026 de 09h00 à 14h à LAISSAC à 2.2km du parc d'assistance.*

Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté **un droit de 160€.**

Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai à compter du 9 juin 2026 dans le département de l'Aveyron même avec l'accord des maires des communes concernées.

***Seule la Base d'Essais du Nayrac est autorisée jusqu'au jeudi 9 juillet inclus.***

***Tel +33 (0)6 08 67 56 94***

Seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture.

Cependant, après accord de l'organisateur et de **la personne désignée à cet effet par la FFSA**, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard **48 heures avant le début de la séance d'essais.**

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

**La séance d'essai ne sera pas chronométrée**

**La reconnaissance du parcours de la séance d'essais est autorisée sans contrainte de date**

### **7.6 P : Parc fermé :**

Les parcs de départ, de fin d'étape, de regroupements et celui d'arrivée finale sont obligatoires.

A noter : Pour quitter u parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route ( plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

## **ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES**

***Les concurrents du Trophée Alpine A290 Rallye 2026 ne bénéficieront pas de prix par classe.***

### **COUPES**

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée pour :

- les 3 premiers équipages du Classement **du Trophée Alpine A290 Rallye 2026**

Elle aura lieu le Samedi 11 juillet 2026 sur le Podium d'Arrivée à partir de 18h15.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, l'organisateur mettra en place un parc de repositionnement dont l'entrée est située à hauteur du 14 rue de Bruxelles à Rodez Bourran (sous régime de parc fermé) en amont du podium final ;

***Le pointage en avance au CH13A (entrée de parc de repositionnement) ne sera pas autorisé.***

***Le passage sur le podium est facultatif.***

***Mais l'entrée en parc fermé final est obligatoire.***

### **10.3P : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE**

Les 3 premiers du classement **Trophée Alpine A290 Rallye 2026** doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en Salle de Presse CCI 5 rue de Bruxelles Rodez (locaux du PC Course) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le Podium et rangé leur voiture en Parc Fermé.



# RALLYE ROUERGUE

RODEZ AVEYRON OCCITANIE

# 2026

